

Un visiteur ne pénètre dans un établissement que grâce à la volonté expresse de celui qui l'accueille. Il est souvent porteur d'opportunités nouvelles pour l'établissement mais peut également constituer une menace. Il doit donc se conformer strictement aux règles qui lui sont imposées.

- O** ▶ Impliquer l'ensemble du personnel lors de visites sensibles. Demander à chacun un regain de vigilance.
- ▶ Se faire communiquer avant la visite, l'identité, les coordonnées et la fonction des visiteurs. N'accepter que ceux qui se sont déclarés.
- ▶ Élaborer formellement une procédure d'accueil des visiteurs quels qu'ils soient. S'assurer que l'ensemble du personnel en a connaissance et la met en œuvre.
- ▶ Enregistrer les horaires d'entrées et de sorties des visiteurs et en conserver la trace plusieurs semaines.
- ▶ Remettre un badge d'accès spécifique, ou un autre signe distinctif, et rendre obligatoire son port apparent.
- ▶ Prévoir des lieux spécifiquement dédiés à leur accueil (stationnement et réception).
- ▶ Notifier, si possible dans la langue des visiteurs, les engagements de confidentialité propres à la visite.
- ▶ Définir un parcours de visite (**circuit de notoriété**) excluant les zones les plus confidentielles.
- T** ▶ Définir précisément les informations qui pourront être ou non évoquées au cours de la visite.
- ▶ Accompagner les visiteurs, dans la mesure du possible en permanence, de leur arrivée à leur départ.
- ▶ Encadrer strictement l'enregistrement du son et la prise de photographie ou de vidéo.
- T** ▶ Prévoir un ordinateur dédié, non connecté au réseau, permettant de recevoir les supports amovibles des visiteurs.
- ▶ Désactiver tous les supports USB des ordinateurs se trouvant sur le circuit de notoriété.
- C** ▶ Ne pas hésiter à questionner un visiteur non accompagné semblant chercher son chemin. Le raccompagner vers son groupe ou son responsable.
- ▶ Être vigilant aux questionnements trop intrusifs dont pourraient faire preuve certains visiteurs.
- ▶ Rendre compte immédiatement de tout problème ou événement inattendu survenu lors de la visite.

MOT-CLÉ

Circuit de notoriété :

Circuit préétabli permettant de faire visiter un établissement, d'en donner une image concrète et valorisante tout en évitant les locaux sensibles.

RÉFÉRENTS

- ▶ CCI France, DCRI, DPSD, Gendarmerie nationale, HFDS du ministère de tutelle.